

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 août 2002
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 29 août 2002, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Maurice
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une série de recommandations du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, qui ont été approuvées par les membres du Conseil de sécurité lors de consultations officieuses tenues en juillet et août 2002 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et des recommandations qui y sont jointes comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
Président du Groupe de travail spécial
sur la prévention et le règlement
des conflits en Afrique
(Signé) J. Koonjul



**Annexe à la lettre datée du 29 août 2002, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Maurice
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Recommandations présentées au Conseil de sécurité
par le Groupe de travail spécial sur la prévention
et le règlement des conflits en Afrique**

I. Recommandations concernant le « Groupe des Amis »

1. Le Groupe de travail spécial a pris comme base de discussion les informations générales fournies par le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU concernant les travaux du « Groupe des Amis du Secrétaire général », ainsi que l'expérience d'autres États Membres qui ont constitué des groupes informels d'amis de même nature. Les membres sont convenus de recommander au Conseil de sécurité d'adopter cette formule sur les bases suivantes :

a) La formule du « Groupe des Amis » pourrait fournir un cadre utile et informel pour un examen plus approfondi des questions dont le Conseil de sécurité est saisi. Ce cadre ne se substituerait pas au Conseil mais pourrait faciliter ses travaux en permettant une analyse plus poussée des questions, d'autant que le Conseil manque souvent de temps pour examiner et analyser à fond les problèmes avant de prendre une décision cruciale. Cette formule viendrait donc compléter les efforts du Conseil de sécurité;

b) Le groupe travaillerait de façon optimale en étant relativement restreint (de 12 à 15 membres environ) mais resterait ouvert à tous les membres. La composition et le nombre de membres de chaque groupe serait fonction de la question à l'étude et de l'éventail des parties intéressées. Le groupe pourrait comprendre, le cas échéant, les voisins des pays dont la situation de conflit est examinée;

c) Il serait souhaitable d'avoir un pays chef de file chargé de convoquer et de coordonner ce groupe. Cette fonction pourrait éventuellement être exercée par roulement, mais après une période minimale d'une année. Le convocateur/coordonnateur stimulerait les débats du groupe et favoriserait l'application de ses conclusions;

d) Le groupe devrait avoir une idée très claire de ses objectifs, et ses débats devraient être axés sur des sujets ou des problèmes précis. C'est lorsqu'il se concentre sur l'application des accords auxquels sont déjà parvenues les parties à un conflit que le groupe travaille de façon optimale. Il faudrait donc veiller à éviter toute question ou discussion non circonscrite. L'objectif essentiel de ces groupes devrait être clairement défini et accepté par tous.

**II. Recommandations concernant la coopération
avec l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine**

2. Le Groupe de travail spécial a examiné de façon approfondie la question du renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et l'Organisation de

l'unité africaine (OUA)/Union africaine. Il a entendu, à cette occasion, l'Observateur permanent de l'OUA auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe a décidé que les mesures ci-après pourraient contribuer à renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine :

- a) Communiquer aux membres du Conseil de sécurité, par l'intermédiaire de la présidence, les décisions pertinentes de l'Organe central de l'Union africaine, à titre d'information;
- b) Favoriser une interaction et un dialogue périodiques entre le Conseil et les membres de l'Organe central, et, à terme, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, avec les Secrétaires généraux des deux institutions, et dans le cadre de séances officielles du Conseil de sécurité. Promouvoir l'interaction entre le Groupe de travail et le Bureau de l'Union africaine à New York;
- c) Prévoir des séances d'information régulières organisées, de préférence conjointement, par les représentants spéciaux des Secrétaires généraux et les Envoyés des deux organisations;
- d) Envisager la possibilité de nommer à l'avenir des Envoyés spéciaux communs pour les conflits en Afrique;
- e) Assurer des consultations étroites avec l'Union africaine avant et après les missions du Conseil de sécurité en Afrique;
- f) Examiner la possibilité de faire participer, le cas échéant, un représentant du secrétariat de l'Union africaine aux missions du Conseil de sécurité en Afrique;
- g) Le Conseil de sécurité pourrait examiner s'il serait possible/souhaitable d'envoyer une mission commune du Conseil et de l'Union africaine sur le terrain;
- h) Coopérer avec l'Union africaine dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration dans le cadre du processus de règlement des conflits et de consolidation de la paix après les conflits.

III. Recommandations concernant la Guinée-Bissau

3. Le Groupe de travail spécial a procédé à un échange de vues fructueux sur la Guinée-Bissau, auquel ont participé le Représentant permanent de la Guinée-Bissau auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Président du Conseil économique et social, des représentants du Département des affaires politiques, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Académie mondiale pour la paix et le Représentant permanent de la Gambie en sa qualité de Président du Groupe des Amis de la Guinée-Bissau. Les participants ont examiné les besoins actuels de la Guinée-Bissau en ce qui concerne la consolidation de la paix et les obstacles auxquels le pays se heurte à cet égard. Les membres du Groupe de travail spécial sont convenus de présenter au Conseil de sécurité les recommandations suivantes :

- a) Le Conseil économique et social pourrait être invité à jouer un rôle important dans le processus de consolidation de la paix en Guinée-Bissau. À cet égard, il serait disposé à établir des priorités aux fins de l'élaboration d'un plan stratégique à long terme qui pourrait servir de base à l'instauration d'une paix durable en Guinée-Bissau;

b) Le Président du Conseil de sécurité pourrait adresser au Fonds monétaire international, à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement des lettres leur demandant de faire preuve de souplesse dans l'apport d'une aide dont la Guinée-Bissau a grand besoin. Ces institutions financières pourraient être invitées à s'efforcer de trouver un juste milieu entre la nécessité d'assurer la stabilité macroéconomique et celle de répondre aux priorités de la Guinée-Bissau en matière de paix;

c) Le Conseil de sécurité pourrait favoriser la mobilisation politique en faveur du financement en demandant à la communauté des donateurs d'apporter à la Guinée-Bissau une aide économique et financière dans le cadre d'une approche qui permettrait de renforcer les capacités du pays. Cette approche progressive permettrait de limiter les risques et de tenir compte de la faible capacité d'absorption de la Guinée-Bissau. Ce serait un moyen d'échapper à la relation d'interdépendance qui lie paix et développement;

d) La désignation d'un pays chef de file facilite sans nul doute le processus de paix, et l'effet est encore plus sensible lorsque celui-ci est puissant. C'est à la Gambie qu'est actuellement imparti ce rôle. Le Conseil de sécurité pourrait inviter des États influents à compléter les efforts déployés par le Groupe des Amis pour mobiliser l'appui et l'engagement de la communauté internationale en faveur de la Guinée-Bissau;

e) L'apport d'une assistance technique en vue d'assurer le renforcement des capacités est apparu nécessaire. Le Conseil de sécurité pourrait encourager le PNUD et les institutions financières internationales à examiner, en consultation avec le Gouvernement de la Guinée-Bissau, les moyens de renforcer les capacités du Gouvernement en matière de gestion économique et financière ainsi que dans d'autres secteurs prioritaires. On pourrait à cet égard demander au PNUD et aux institutions financières internationales d'envisager de détacher des experts de haut niveau;

f) Le Conseil de sécurité pourrait demander que des décaissements soient effectués suite aux annonces de contributions qui ont été faites lors de la dernière table ronde sur l'aide internationale à la Guinée-Bissau. Le Groupe de travail spécial estime qu'il est grand temps de tenir la deuxième table ronde de donateurs. Le Groupe de travail spécial, le Groupe des Amis, le Conseil économique et social, le PNUD et le Secrétariat proposent d'oeuvrer avec le Gouvernement de la Guinée-Bissau à cette fin.
